

# À NOUS LE PATRIMOINE !

## Note de cadrage 2021 – 2022

*Éduquer au patrimoine, c'est créer pour le public scolaire une dynamique nouvelle dans ses découvertes et ses apprentissages. Au croisement de différents domaines, des sciences à l'histoire, de la littérature aux arts, des langues aux paysages, le patrimoine est une entrée privilégiée pour apprendre et découvrir l'environnement culturel dans lequel l'élève évolue.*

*Il inscrit dans un temps, dans un lieu, un ancrage de la mémoire et une ouverture à l'autre. Cette conscience patrimoniale participe à la construction des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, contribue aux parcours éducatifs (parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours citoyen et parcours avenir) et prend appui sur les enseignements.*

### Objectifs

**Les projets « À nous le patrimoine ! » visent à ce que les élèves découvrent et s'approprient le patrimoine local ou régional**, matériel ou immatériel. Ils sont ainsi conduits à tisser un lien fort, personnel et durable avec leur patrimoine par la prise de conscience des enjeux pour l'homme et la connaissance. Les projets « À nous le patrimoine ! » peuvent être propices à une réflexion sur les notions de mémoire, de conservation, de sauvegarde et de transmission.

### Démarche culturelle et pédagogique

La démarche des projets vise à **développer des compétences et des connaissances appuyées aux programmes, à susciter des rencontres avec les lieux patrimoniaux et les professionnels, à restituer le projet dans une production qui rende compte des acquis et des réflexions.**

Les **projets interdisciplinaires** pourront s'articuler autour des questionnements suivants : Comment le patrimoine permet-il de comprendre l'homme et son histoire dans un territoire donné ? En quoi la familiarité avec le patrimoine permet-elle de le faire vivre et de le protéger ? De quelle manière la langue et la culture occitanes imprègnent-elles le patrimoine régional ?

Le projet s'appuie sur un **partenariat conduit avec une structure ou des professionnels du patrimoine**. Il prendra place dans le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève. Il sera inscrit dans le volet culturel du projet d'établissement ou d'école. Il pourra enrichir aussi le parcours citoyen et le parcours avenir.

### Public visé

- Ecoles (cycles 2 et 3)
- Collèges
- Lycées

NB : Les projets de cycle 3 menés conjointement par une classe de CM2 et une classe de sixième seront particulièrement appréciés.

### Organisation

**Ces projets associent les enseignants et les professionnels du patrimoine dans une approche concertée. Ils se dérouleront sur le temps scolaire et pourront concerner une ou plusieurs classes.** D'autres artistes ou professionnels de la culture (restauration, métiers d'art...) pourront intervenir en complément. La durée du projet est variable, liée à ses objectifs et à ses ambitions éducatives.

Les projets donneront lieu à une **production qui pourra prendre des formes diverses** laissées au choix des enseignants . Les élèves peuvent par exemple devenir, pour un temps donné, des « guides », réaliser une pièce de théâtre, élaborer des projets de valorisation par des documents, une signalétique, une exposition, une production numérique audio ou vidéo...

Les projets seront, obligatoirement, accompagnés **d'un film de restitution dont la durée sera comprise entre 5 et 8 minutes**. Cette production numérique rendra compte des différentes étapes du projet, de la démarche et donnera à voir le ou les objets patrimoniaux à partir desquels les élèves auront travaillé.

### Objectifs de formation de l'EAC

**Pratiquer** : Concevoir et réaliser la présentation d'une production, s'intégrer dans un processus collectif : participer à un projet et à sa restitution.

**Fréquenter** : Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres, des sites patrimoniaux, des professionnels du patrimoine.

**S'approprier** : Mettre en relation différents champs de connaissances. Mobiliser des savoirs et acquérir un vocabulaire spécifique.

## Ressources

Les projets pourront être aidés, dans leur conception et leur réalisation, par les professeurs chargés de mission auprès de services éducatifs, par le chargé de mission patrimoine à la délégation académique à l'éducation artistique et culturelle, les conseillers pédagogiques départementaux, Ces projets s'appuieront sur un ou plusieurs partenariats (partenariats locaux, labels Pays d'art et d'histoire, Villes d'art et d'histoire, Patrimoine mondial de l'Unesco et Grands sites...).

## Financement

Chaque projet validé par la commission académique se verra attribué un financement, qui sera en partie ou totalité dédié à la rémunération d'un ou de plusieurs intervenants artistiques ou culturels liés au patrimoine. **La demande de subvention ne pourra excéder 50% du budget global du projet. Un co-financement est à envisager pour la mise en œuvre du projet.**

## Restitution et valorisation du projet.

Les films présentant les projets seront envoyés à la DAAC **au plus tard le 20 mai 2022**. Les projets retenus seront ainsi valorisés par une mise en ligne à partir du début du mois de juin, sur le site académique et sur Twitter.

## Inscription par le biais de la plateforme ADAGE jusqu'au 17 septembre 2021

### Suivi du projet par

Anne-Laure JOVER

Chargée de mission patrimoine,

DAAC Toulouse

05 36 25 81 47

anne-laure.jover@ac-toulouse.fr